Ville de Mulhouse
Pôle Espace Public et Patrimoine
Direction Voirie et Conception Urbaine
Agence Centrale des Travaux de Voirie

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Convoyage, comptage et conditionnement des recettes des horodateurs

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026S0058
Date limite de remise des plis	**Lundi 23/11/2026 à 11h30**

Sommaire

1. OBJET DU CONTRAT 3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 5
4. JUGEMENT ET ATTRIBUTION 7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 9

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Ville de Mulhouse
Représentée par : Frédéric MARQUET, Maire

Pôle Espace Public et Patrimoine
Direction Voirie et Conception Urbaine
Agence Centrale des Travaux de Voirie

Adresse :
2 rue Pierre et Marie Curie
BP 10020
68968 Mulhouse Cedex 9

Coordonnées profil acheteur : http://www.plateforme.alsacemarchespublics.eu (réf. 2026S0058)

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes :
Convoyage, comptage et conditionnement des recettes des horodateurs

Code CPV	Libellé
60100000-9	Services de transport routier
79710000-1	Services de sécurité

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Convoyage, comptage et conditionnement des recettes des horodateurs
Acheteur	Ville de Mulhouse
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec maximum
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Rue de la Mertzau - 68100 Mulhouse
Durée	1 an à compter de la date de notification de l'accord-cadre, renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une période d'1 an (soit une durée totale de 4 ans)
Délai	Le délai sera indiqué sur chaque bon de commande (voir article 4 du CCAP)
Développement durable	Clause environnementale (voir article 6.2 du CCAP)
Pénalités de retard	50 € par jour calendaire de retard de collecte ou de remise à la Banque de France (voir article 8.1 du CCAP)
Variation des prix	Révisables (formule) (voir article 5.1 du CCAP)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Forme du contrat :**

La forme retenue pour l'exécution du contrat est **à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec maximum**, en application des articles R2162-2, R2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots car il est impossible d'identifier des prestations distinctes (article L2113-10 du Code de la commande publique).

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

La consultation est passée en procédure adaptée ouverte, selon l'article R2123-1 1°du Code de la commande publique (inférieure au seuil des procédures formalisées).

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

Publication de la consultation	Octobre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Octobre et Novembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Novembre 2026
Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Novembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	Novembre 2026
Information des candidats non retenus	Décembre 2026/Janvier 2027
Signature et notification du contrat	Décembre 2026/Janvier 2027

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu (réf. 2026S0058).

Les opérateurs économiques pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Un opérateur ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'ils bénéficient bien des dernières modifications éventuelles.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé des documents suivants :

- **RC** : Règlement de la Consultation
- **AE** : Acte d'Engagement
- **CCAP** : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- **CCTP** : Cahier des Clauses Techniques Particulières
- **BPU/DQE** : Bordereau des Prix Unitaires valant Devis Quantitatif Estimatif

Les candidats s'étant procuré le dossier de consultation et constatant qu'un élément manque au dossier qui leur a été mis à disposition sont invités à prendre contact sans délai avec le pouvoir adjudicateur via le profil d'acheteur https://plateforme.alsacemarchespublics.eu (réf. 2026S0058).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation ainsi modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite évoquée ci-avant est reportée, la disposition visée au présent article est applicable à la nouvelle date fixée.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Aucune variante n'est exigée par le pouvoir adjudicateur.
Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu (réf. 2026S0058).

En principe, tout document électronique envoyé par un soumissionnaire dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le soumissionnaire en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Si la réparation est opérée sans succès sur le document, il sera rejeté.

Les soumissionnaires ont la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde de leur offre, sur support papier ou sur support physique électronique, dans les mêmes délais que ceux impartis pour la remise des offres électroniques. Cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde, sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté ;
- Si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme ;
- Si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

Ville de Mulhouse
Pôle Espace Public et Patrimoine
Direction Administrative et Financière
Service Commande Publique et Affaires Juridiques
13, rue de Pfastatt
68100 MULHOUSE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être remises signées par les soumissionnaires.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée par le soumissionnaire à un quelconque document du dossier de consultation, ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera l'irrégularité de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les soumissionnaires doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Assurance	Copie d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité pour la réalisation de prestations de même nature.
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Qualifications professionnelles	Le soumissionnaire devra **obligatoirement** transmettre son agrément délivré par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité).
Références services	Liste des principales prestations similaires effectuées sur les 3 dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire ; de préférence prouvées par des attestations du destinataire.

Le soumissionnaire peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le soumissionnaire devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des soumissionnaires est impérativement composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'Engagement (AE)	Acte d'engagement (dûment complété et signé par le soumissionnaire)
Bordereau des Prix Unitaires valant Devis Quantitatif Estimatif (BPU/DQE)	Bordereau des Prix Unitaires valant Devis Quantitatif Estimatif (dûment complété et signé par le soumissionnaire) *Ce document devra être transmis en format pdf et en format Excel*
Mémoire Technique (MT)	Mémoire technique du soumissionnaire comportant a minima : - un explicatif sur la traçabilité des cassettes - un explicatif sur l'accessibilité aux enregistreurs - le nombre de jours d'enregistrement proposé - un explicatif de l'organisation du centre de comptage et des modalités pour y accéder pour le régisseur de la Ville en cas d'urgence

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des candidatures :**

L'acheteur évaluera les capacités professionnelles, techniques et financières des soumissionnaires.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (50 %)	Le critère prix sera apprécié au regard du montant du BPU/DQE présenté par le soumissionnaire.
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique sera appréciée sur les éléments de réponse communiqués par le soumissionnaire dans le mémoire technique qu'il joindra à son offre et selon les sous-critères suivants :
	- Traçabilité des cassettes, accessibilité aux enregistreurs et nombre de jours d'enregistrement proposé (sous pondération : **30 points**) : Le soumissionnaire devra détailler dans son mémoire technique les moyens mis en œuvre concernant la traçabilité des cassettes, les modalités d'accessibilité aux enregistreurs ainsi que le nombre de jours d'enregistrement proposé.

Critère	Complément
	- Organisation du centre de comptage et modalités d'accès pour le régisseur de la Ville en cas d'urgence (sous-pondération : **10 points**) : Le soumissionnaire devra indiquer dans son mémoire technique quelle est l'organisation de son centre de comptage et quelle est la possibilité laissée au régisseur de la Ville de transporter les cassettes directement au centre de comptage en cas d'urgence.
3. Valeur environnementale (10 %)	La valeur environnementale sera appréciée au regard des dispositions prises par le soumissionnaire en matière de déplacements et de réduction des gaz à effet de serre (par exemple : optimisation des tournées, recours à des véhicules à faibles émissions ou à des carburants alternatifs, suivi des consommations de carburant…).

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Négociations :**

Les soumissionnaires sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des soumissionnaires à l'issue de l'analyse des offres initiales. Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des soumissionnaires et de confidentialité des offres.

Les négociations seront conduites de manière dématérialisée via le profil acheteur exclusivement.

A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans les plus brefs délais les documents suivants :

Document	Descriptif
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion **(document daté de moins de 3 mois)**.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales **(document daté de moins de 6 mois)**.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise **(document daté de moins de 6 mois)**.
Le cas échéant :	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers **(document daté de moins de 6 mois)**.
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquittement des amendes liées aux salariés détachés **(en cours de validité)**.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugement(s) prononcé(s).

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le soumissionnaire retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://plateforme.alsacemarchespublics.eu (réf. 2026S0058).

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation, sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours :**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L551-13 à 23 du même Code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
Strasbourg
67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : https://strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : secnum@mulhouse-alsace.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures et Services du 30 mars 2021